

## ARRETE

**L'Administrateur,**

Vu la délibération du 03 juin 2010 de l'Assemblée Générale du Groupement ESAD autorisant l'Administrateur à arrêter les tarifs pratiqués dans le cadre du service de maintien à domicile,

**Article 1 :**

les tarifs pratiqués sont ceux énumérés ci-dessous à compter du 01 juin 2024 :

**-Usagers du CIAS-SAAD :**

- Prestation de confort et complément de prise en charge : 26.15 €
- Prestation APA/PCH : 26.15 €
- Prestation Aide Sociale : 26.15
- Prestation Caisses de retraite : 26.30 €
- Prestation Mutuelles : 26.15 €
- Déplacement courses au bénéfice de l'utilisateur : 0.45 €/km

**-Usagers de l'AEM :**

- Prestation de confort et complément de prise en charge : 27.00 €
- Prestation APA/PCH : 26.15 €
- Prestation Aide Sociale : 26.15 €
- Prestation Caisses de retraite : 26.30 €
- Prestation Mutuelles : 26.15 €
- Déplacement courses au bénéfice de l'utilisateur : 0.45 €/km

Pour faire valoir et servir ce que de droit,

Administrateur de l'ESAD  
  
**Lydia HERAUD**  
Conseillère Régionale Nouvelle Aquitaine  
Maire-Adjointe de Val de Liverne

**ESAD**

17, rue André Lafon - 33820 Saint-Ciers sur Gironde  
05 57 32 66 99 - Fax : 05 57 32 85 43 - msap@cc-estuaire.fr

